

Imaginales

le festival des mondes imaginaires

RÈGLEMENT DU PRIX IMAGINALES

Les Imaginales, festival des mondes imaginaires, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de fantasy, d'anticipation, de science-fiction, de fantastique, de BD et de roman historique français et étranger.

Le festival organise plusieurs prix littéraires, essentiellement centrés autour de la littérature de fantasy et décernés tant par des jurys professionnels (Prix Imaginales) que par des jurys de lecteurs (Prix Imaginales des écoliers, collégiens et lycéens ainsi qu'un Prix des bibliothécaires, créé en 2018).

Le Prix Imaginales récompense de manière à promouvoir la littérature contemporaine, des œuvres de fantasy selon six catégories :

- Roman francophone
- Roman étranger traduit
- Roman jeunesse
- Illustration
- Nouvelle
- Prix spécial du jury

Article 1 – Objectifs littéraires

Le Prix Imaginales récompense les meilleurs romans d'imaginaire, et tout particulièrement de fantasy, publiés l'année civile précédente.

Article 2 – Organisation

La sélection :

Les œuvres choisies appartiennent aux divers genres de l'imaginaire : prioritairement la fantasy, mais également le fantastique ou la science-fiction.

Les romans retenus le sont en raison de leur qualité littéraire, de la richesse de leur imagination ou de leur capacité à susciter la réflexion et le débat chez les lecteurs, quels qu'ils soient. Ils doivent pouvoir s'adresser à un public adulte.

Il s'agit de romans – poches ou grand formats - de langue française publiés l'année civile précédente – du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour le prix de 2020 - en édition originale, à compte d'éditeur, diffusés et disponibles en librairie sur le territoire national.

Sont donc exclus : les livres publiés à compte d'auteur ou en auto-publication, les livres traduits, les rééditions ou les livres non publiés l'année civile précédente (que ce soit en grand format ou en édition de poche) et les livres exclusivement publiés en format numérique.

Les éditeurs et/ou les auteurs qui souhaitent participer devront envoyer un exemplaire du livre à l'ensemble des membres du comité de sélection ainsi qu'un PDF du roman à la société Premier Chapitre qui s'engage à ne permettre la lecture numérique qu'aux membres du jury et du comité de sélection du Prix Imaginales des bibliothécaires.

Le jury est souverain pour déterminer les livres nominés, à priori au nombre de 5.

Les catégories :

- Roman francophone
- Roman étranger traduit
- Roman jeunesse
- Illustration
- Nouvelle
- Prix spécial du jury

Le comité de sélection et l'organisation du prix :

La présidence du Prix Imaginales est assurée par Jacques GRASSER, Adjoint au Maire d'Épinal.

Le comité de sélection est par ailleurs constitué de 6 personnes qualifiées :

- Stéphane WIESER, Directeur du festival
- Victor BATTAGGION (Historia)
- Lloyd CHÉRY (Le Point, Les Inrockuptibles)
- Christophe de JERPHANION
- Frédérique ROUSSEL (Libération)
- Natacha VAS-DEYRES (Université de Bordeaux Montaigne)

Le déroulement :

Les membres du jury déterminent les nominés au prix parmi une sélection proposée par les éditeurs souhaitant participer au concours et/ou parmi leur lecture personnelle (avec l'accord de l'éditeur) pour peu qu'elles correspondent aux critères de sélection des ouvrages.

Ils choisissent entre deux et six livres pour chaque catégorie parmi lesquels ils voteront pour le lauréat. Le jury peut nommer plus ou moins de livres, s'il le désire.

Le choix des jurés est souverain.

Calendrier :

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 : les éditeurs doivent envoyer les livres qu'ils souhaitent soumettre au jury à l'ensemble des membres du comité de sélection.

Avril : proclamation officielle des lauréats par la direction du festival.

Samedi 16 mai : remise du prix au festival des Imaginales.

Les lauréats sont invités à l'édition des Imaginales 2020.

Article 3 - Modalités d'inscription

Une pré-inscription est possible sur le site internet : www.imaginales.fr et auprès de Corinne ARROUEY : corinne.arrouey@epinal.fr / 03 29 68 51 23)

La demande de participation des éditeurs ou des auteurs doit lui être adressée. Elle en informera les membres du jury et communiquera les adresses postales des membres du jury pour leur faire envoyer les livres.

Article 4 - Communication

Le festival assurera la communication du Prix et des ouvrages sélectionnés sur l'ensemble des supports de communication : site internet, réseaux sociaux, site du festival, etc.

Article 5 - Dotation et remise du prix

Les lauréats des différentes catégories recevront de la Ville d'Épinal, une récompense à hauteur de :

- Roman francophone : 1000 €
- Roman étranger traduit : 1000 €
- Roman jeunesse : 1000 €
- Illustration : 1000 €
- Nouvelle : 250 €
- Prix spécial du jury : 250 €

La présence physique du lauréat ou d'un de ses représentants est indispensable pour que le prix lui soit remis.

Article 6 - Acceptation du règlement

La participation au Prix Imaginales entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.